

## Feuille d'information sur le *Rapport de chargement des dindons*

Le *Rapport de chargement* des dindons permet de recueillir des renseignements sur l'équipe de capture, l'état du bâtiment et des oiseaux, et de passer en revue le processus de capture et de chargement. Ce formulaire a pour objet de garantir l'application uniforme de la surveillance de la capture et du chargement dans toute l'industrie canadienne du dindon.

Le *Rapport de chargement* est un document obligatoire dans le *Programme de soin des troupeaux*<sup>®</sup> (PST) des ÉDC (DOC 011a) qui sera évalué lors de votre audit annuel. Le *Rapport de chargement* est une exigence pour les dindons commerciaux et les dindons de reproduction.

### Responsabilités

La capture et le chargement ainsi que le fait de compléter le *Rapport de chargement* est une responsabilité que se partagent l'équipe de capture, le transformateur et le représentant de la ferme.

La présence d'un représentant de la ferme est requise avant et après la capture, et également à un moment donné pendant le déroulement de l'opération. De plus, le gérant de la ferme, ou la personne désignée compétente, doit être disponible rapidement en personne pour offrir son aide au besoin pendant toute l'opération de capture et de chargement.

### Équipe de capture commerciale ou équipe de capture de l'éleveur

L'équipe de capture est soit fournie par le transformateur, ou l'éleveur peut constituer sa propre équipe de capture. Selon la situation, il y aura des différences dans la façon de remplir le *Rapport de chargement*.

### Comment remplir le *Rapport de chargement*

- 1- Dans le cas où l'éleveur fait affaire avec une équipe de capture fournie par le transformateur, le représentant de la ferme doit :
  1. Juste avant le début de la capture :
    - Complétez et signez la **Section 1** du *Rapport de chargement* afin de confirmer que les oiseaux sont prêts à être chargés.
    - Demandez ensuite au superviseur de signer la **Section 1**.
  2. Observez la capture à un moment donné pendant l'opération.
  3. Après le chargement :
    - Demandez au superviseur de compléter et de signer la **Section 2**.
    - Complétez et signez la **Section 3**.
    - Donnez une copie du *Rapport de chargement* au superviseur des attrapeurs.

4. Conservez une copie du *Rapport de chargement* dans le dossier de l'élevage en vue de votre audit annuel.

2- Dans le cas où l'éleveur a sa propre équipe de capture, le représentant de la ferme doit :

1. Faire compléter à chaque attrapeur le *Dossier de formation des membres de l'équipe de capture*, disponible sur le site Internet des EVQ à l'adresse ci-dessous;
2. Compléter et signer toutes les sections du *Rapport de chargement* ;
3. Conserver le *Rapport de chargement* dans le dossier de l'élevage en vue de votre audit annuel.

### **Limiter l'accès à la ferme**

Le soir du chargement, il est important de refuser l'accès à la ferme à toute personne qui n'est pas engagée pour le chargement.

### **Version électronique :**

La version électronique du *Rapport de chargement* est disponible sur le site Internet des ÉVQ à l'adresse [www.volaillesduquebec.qc.ca](http://www.volaillesduquebec.qc.ca) section *Bien-être animal*.